



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Soyez bien assurés,
ayez le réflexe
**Contrat Service
de Remplacement !**

Ce contrat unique négocié par et pour les agriculteurs permet la prise en charge de la mise à disposition d'un salarié qualifié afin d'effectuer les travaux de votre exploitation.

SE FAIRE REEMPLACER



Une solution de remplacement
pour toutes les situations.

On a tous une bonne raison, de se faire remplacer.

Les raisons de se faire remplacer sont nombreuses. Que ce soit pour des raisons familiales, professionnelles ou de santé ; des circonstances heureuses ou malheureuses, votre exploitation agricole ne peut se permettre votre absence, ou celle d'un salarié, même de courte durée.

Elioreso-GE propose de vous trouver un ou plusieurs agents de remplacement(h/f) parmi ses salariés qualifiés et évalués(h/f).

Après un premier contact permettant le passage des consignes nécessaires à la bonne marche de votre exploitation, l'agent de remplacement réalisera l'ensemble des tâches qui lui auront été confiées.

Se faire remplacer, pour quel(s) motif(s) ?



MALADIE / ACCIDENT / DÉCÈS ————— page 3



MATERNITÉ / PATERNITÉ / ADOPTION ————— page 6



FORMATION ————— page 7



RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET SYNDICALE — page 8



VACANCES / LOISIRS / TEMPS LIBRE ————— page 9



REPLACEMENT D'UN(E) SALARIÉ(E) ————— page 10



POMPIER VOLONTAIRE ————— page 10
(sur interventions longues ou formation)



? Combien va me coûter mon remplacement ?

Coût pour 1 heure	Coût journalier pour 7 heures
22,70 € + FDM*	158,90 € + FDM*

*FDM : forfait déplacement mutualisé :
1 FDM = 1 aller/retour = 6€/déplacement

? Les questions à se poser.

- Vous avez un problème de santé, comment avez-vous prévu de vous organiser ?
- A combien estimez-vous votre temps de travail journalier ?
- D'après vous, combien coûte une journée de remplacement ?
- De quel montant d'indemnités journalières avez-vous besoin ?
- Si un remplaçant devait venir, combien d'heures de travail lui confieriez-vous ?

NOUS CONSULTER POUR
UN DEVIS PRÉCIS.

C Bon à savoir !

Pour un futur remplacement, il est important d'être bien assuré !

Questions à poser à mon assureur :

- le niveau des indemnités journalières (IJ)
- le délai de carence
- le taux de cotisation
- la durée d'indemnisation

> **NOTRE CONSEIL :**
110€/j d'IJ minimum
pour être sécurisé.

Pour tout arrêt transmis à la MSA, vous percevez une IJ qui réduira le reste à charge :

- du 4^{ème} au 28^{ème} jour : 24,25 €/jour
- à partir du 29^{ème} jour : 32,33 €/jour

👍 Bien vu les avantages !

NOUVEAUTÉ en 2024 : le crédit d'impôt remplacement

Il est possible aussi sur le motif « maladie et accident » avec une prise en charge de 80% sur le montant de la facture, avec limite totale de 17 jours par exploitation (transparence Gaec, dans la limite de 4 associés pour un GAEC) dans le cadre de la règle des Minimis.

Seules les activités agricoles qui requièrent une présence quotidienne sur l'exploitation sont concernées. Consultez votre comptable lors de votre déclaration de revenus.

Une réponse collective existe, le contrat remplacement «Alterre ego» de Groupama.

- Négociation tous les ans pour + de 1 000 agriculteurs, par des agriculteurs.
- Pas d'avance de trésorerie : tiers payant.
- Exonération du profil de santé lors de la souscription du contrat la 1^{ère} année de votre installation.
- Chèque remplacement de 500 € à la souscription.
- 4 jours de franchise seulement.

> **Pour en savoir +**
voir les pages suivantes
«Ma protection en cas de
maladie/accident/décès»

PARTENAIRES DU REMPLACEMENT



Le bon sens a de l'avenir.



MA PROTECTION EN CAS DE MALADIE/ACCIDENT/DÉCÈS



COMBIEN VA ME COÛTER MON REMPLACEMENT ?

Contrat souscrit	Formule et coût annuel du contrat ⁽¹⁾	IJ max/ journée de 7h ⁽²⁾ (montant 2024)	Reste à charge coût de journée 7h
Assurance Service de Remplacement de Groupama Loire Bretagne	Formule MINI (non commercialisée) À partir de 661,34 €/an	92,84€	66,06 € + FDM ⁽³⁾
	Formule BASE À partir de 861,93 €/an	109,50 €	49,40 € + FDM ⁽³⁾
	Formule TRANQUILLITÉ À partir de 1 149,24 €/an	146 €	12,90 € + FDM ⁽³⁾

Même si vous n'êtes pas assuré à Groupama Loire Bretagne pour vos risques privés ou professionnels, vous avez la possibilité de souscrire uniquement ce contrat d'assurance service de remplacement.

Bon à savoir sur l'assurance Service de Remplacement

- **En cas d'arrêt de travail suite à une maladie ou un accident** : vous bénéficiez d'une indemnisation de 365 jours, utilisables sur une période de 2 ans à compter du premier jour d'arrêt de travail et par événement⁽⁴⁾.
- **Et en cas de décès**, une indemnité journalière sera versée sur une période de 6 mois pour vous aider à financer le recours à un remplaçant⁽⁴⁾.

Le versement des indemnités journalières se déclenche après **une franchise de 4 jours, à partir du 1^{er} jour d'arrêt de travail**, en cas de maladie ou d'accident, à titre professionnel ou privé. Cette franchise ne s'applique pas si vous êtes hospitalisé et en arrêt de travail par la suite pendant une période de plus de 4 jours consécutifs⁽⁴⁾.

- **Un dispositif spécifique en cas de reprise à temps partiel** : en cas de reprise suite à un arrêt de travail d'au moins 60 jours consécutifs, vous bénéficiez du versement de la moitié de l'indemnité journalière souscrite, pendant 90 jours maximum d'arrêt de travail (qu'il y ait remplacement ou non)⁽⁴⁾.
- **En cas de décès du conjoint ou d'un descendant** (enfant ou petit-enfant de l'assuré ou du conjoint), une prise en charge est prévue, sans franchise, et sans justificatif d'arrêt de travail.

(1) Possibilité de souscrire l'assurance service de Remplacement auprès de Groupama Loire Bretagne. Tarif donné à titre indicatif, sous conditions. (2) IJ: indemnité journalière. (3) FDM = Forfait de Déplacement Mutualisé : 1 FDM = 1 trajet Aller/Re-tour = 6€/déplacement. (4) Dans la limite des termes et dispositions de la notice d'informations et de la convention spéciale du contrat d'assurance Service de Remplacement de Groupama Loire Bretagne. Modalités et conditions détaillées disponibles auprès d'un chargé(e) de clientèle Groupama.

LES AVANTAGES DE CE CONTRAT

Chaque année, le Service de Remplacement négocie collectivement les tarifs avec Groupama Loire Bretagne, de manière à allier bon niveau de couverture et tarif compétitif.

Vous êtes un jeune agriculteur récemment installé ?

Lors de votre souscription à l'assurance service de remplacement, Groupama Loire Bretagne vous fait bénéficier d'avantages spéciaux :

- En tant que jeune aidé, **aucun profil de santé** ne vous sera demandé à l'adhésion si celle-ci intervient lors de votre première année d'installation⁽⁵⁾.
- Vous profitez de plus d'aides financières du fait de votre statut :
 1. Prise en charge de 30% de la cotisation annuelle pendant 5 ans.
Vous bénéficiez d'une aide financière calculée sur les cotisations de vos contrats d'assurance (sous conditions)⁽⁵⁾.
Au final, cela représente 1,5 année de gratuité sur 5 ans !
 2. Des journées de remplacement offertes !
5 journées de remplacement offertes vous sont proposées, utilisables pour bénéficier d'un remplaçant en cas d'événements à titre privé (vacances, temps libre...)⁽⁵⁾.

Comment faire pour souscrire ce contrat ?

Si vous ne comptez pas déjà parmi les adhérents au service de remplacement du Maine et Loire, vous devez, avant la souscription, prendre contact avec nos services au 02 41 96 76 90⁽⁶⁾ afin de finaliser votre adhésion et régler votre cotisation annuelle⁽⁷⁾.

Vous disposez de plusieurs solutions pour contacter Groupama Loire Bretagne :

- Contactez le chargé de clientèle présent près de chez vous au 02 99 30 90 80⁽⁶⁾
- Connectez-vous sur www.groupama.fr et faites votre adhésion en ligne en quelques clics.
- Ou bien RDV dans les Caisses Locales Groupama Loire Bretagne proches de chez vous !

Que prévoit le régime de base en cas d'arrêt de travail ?⁽⁸⁾

La MSA prévoit également le versement d'indemnités journalières en cas d'accident ou de maladie de la vie privée :

- À partir du 4^e jour : versement d'une indemnité journalière de 24,25 €/jour
- À partir du 29^e jour : versement d'une indemnité journalière de 32,33 €/jour

Une indemnisation est également prévue en cas d'accident ou de maladie professionnelle,

Ces indemnités vous permettent de réduire votre reste à charge lié au financement d'un remplaçant. Consultez le site de la MSA

⁽⁵⁾ Les conditions et modalités détaillées sont disponibles auprès de votre chargé(e) de clientèle Groupama.

⁽⁶⁾ Coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement

⁽⁷⁾ Les conditions et formalités d'adhésion au service de remplacement du Maine et Loire sont disponibles au 02 41 96 76 90

⁽⁸⁾ Les données ci-dessous ont un caractère informatif et sont établies sur la base des informations en ligne sur le site de la MSA au 01/04/2023. Pour connaître les conditions détaillées, consultez le site internet de la MSA.





? Combien va me coûter mon remplacement ?

	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	Reste à charge pour 7 heures
Maternité	16 semaines (6 sem. avant la date présumée de l'accouchement et 10 sem. après) + 2 semaines pathologiques si besoin	26 semaines + 2 semaines pathologiques si besoin	0,00 €
Paternité	25 jours à prendre dans les 6 mois qui suivent la naissance avec possibilité de découper le remplacement en 2 ou 3 périodes, d'au moins 5 jours chacune, dont 7 jours obligatoires dès la naissance.		12,43 €
Accueil de l'enfant et adoption	Pour plus d'informations, consultez directement la MSA.		12,43 €

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.

C Bon à savoir !

La demande de congés est à formuler à la MSA au minimum 1 mois avant le début du remplacement, soit 30 jours précédent : l'interruption d'activité (pour la maternité) / la naissance (pour la paternité).

34 semaines de congé maternité pour les jumeaux.

46 semaines de congé maternité pour triplés ou plus.

32 jours de congé paternité si naissance multiple.

30 jours supplémentaires de congé paternité en cas d'hospitalisation immédiate du nouveau-né.

👍 Bien vu les avantages !

Pour les congés maternité et congés d'accueil de l'enfant, et en amont du remplacement, il est proposé un accompagnement individualisé réalisé par une conseillère sur l'exploitation afin d'accompagner les parents dans les formalités administratives.

PARTENAIRE DU REMPLACEMENT





? Combien va me coûter mon remplacement ?

	Nombre de jours /personne/an	Reste à charge pour 7h
FORMATION NON AIDÉE		
		158,90 € + FDM*
FORMATION AIDÉE		
Jusqu'à 40 ans	30 jours	46,40 € + FDM*
Pour les plus de 40 ans	20 jours	

*FDM : forfait déplacement mutualisé : 1 FDM = 1 aller/retour = 6€/déplacement.

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.

C Bon à savoir !

Formation éligible au tarif aidé : l'aide au remplacement ne concerne que les formations ayant un lien avec le programme régional de développement agricole :

1. Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques
2. Renouvellement des générations, qualité de vie au travail
3. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone
4. Autonomie protéique et azotée
5. Agrobiodiversité
6. Accompagnement des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique
7. Gestion intégrée de la santé animale et végétale
8. Bien-être animal
9. Levier du numérique

Attestation sur l'honneur obligatoire pour justifier du tarif aidé.

👍 Bien vu les avantages !

Vous pouvez vous faire remplacer le jour de votre absence ou **dans les 3 mois qui suivent**.

Aide cumulable avec le crédit d'impôt formation dirigeant d'entreprise.

NOUVEAUTÉ en 2024 : le crédit d'impôt remplacement

Il est possible aussi sur le motif « Formation Professionnelle » avec une prise en charge de 80% sur le montant de la facture, avec limite totale de 17 jours par exploitation (transparence Gaec, dans la limite de 4 associés pour un GAEC) dans le cadre de la règle des Minimis.

Seules les activités agricoles qui requièrent une présence quotidienne sur l'exploitation sont concernées.

Consultez votre comptable lors de votre déclaration de revenus.

Ces informations peuvent changer à tout moment, contactez votre conseiller afin de connaître les données réactualisées.
Extrait de la plaquette générale ELIORESO, janvier 2024.

PARTENAIRES DU REMPLACEMENT



Le bon sens a de l'avenir.





? Combien va me coûter mon remplacement ?

	Nombre de jours /personne/an	Reste à charge pour 7h
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET SYNDICALE NON AIDÉE		
		158,90 € + FDM*
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE AIDÉE		
Jusqu'à 40 ans	50 jours	46,40 € + FDM*
Pour les plus de 40 ans	40 jours	
RESPONSABILITÉ SYNDICALE AIDÉE		
		de 38,90 à 121,40 €** + FDM*

*FDM : forfait déplacement mutualisé : 1 FDM = 1 aller/retour = 6€/déplacement.

** Montant variable en fonction des mandats départementaux, régionaux ou nationaux.

C Bon à savoir !

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.

Mandat professionnel éligible :

Pour bénéficier de l'aide Casdar, l'agriculteur(trice) doit être mandaté(e) par une organisation agricole départementale ou participer à une réunion organisée en présentiel, par téléphone ou visioconférence ayant un lien direct avec une thématique du programme régional de développement agricole ci-contre.

Mandat syndical :

Consultez votre syndicat départemental/régional/national pour connaître la durée et le montant d'aide.

Document à fournir :

Attestation sur l'honneur obligatoire pour justifier du tarif aidé.

👍 Bien vu les avantages !

Vous pouvez vous faire remplacer le jour de votre absence ou dans les 3 mois qui suivent.

Ces informations peuvent changer à tout moment, contactez votre conseiller afin de connaître les données réactualisées. Extrait de la plaquette générale ELIORESO, janvier 2024.

Thématiques :

1. Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques
2. Renouvellement des générations, qualité de vie au travail
3. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone
4. Autonomie protéique et azotée
5. Agrobiodiversité
6. Accompagnement des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique
7. Gestion intégrée de la santé animale et végétale
8. Bien-être animal
9. Levier du numérique

PARTENAIRES DU REMPLACEMENT





? Combien va me coûter mon remplacement ?

Coût pour 1 heure	Coût journalier pour 7 heures
22,70 € + FDM*	158,90 € + FDM*

*FDM : forfait déplacement mutualisé :
1 FDM = 1 aller/retour = 5€/déplacement

NOUS CONSULTER POUR
UN DEVIS PRÉCIS.

C Bon à savoir !

Pour ce motif d'absence prévisible, n'hésitez pas à nous faire part de votre demande de remplacement dès que possible. Il est toujours plus facile de répondre positivement à une demande si elle est anticipée et sur les périodes plus creuses.

Contactez les gestionnaires de planning.

👍 Bien vu les avantages !

NOUVEAUTÉ en 2024 : le crédit d'impôt remplacement

Le Crédit d'impôt Remplacement pour « Congés » passe à une prise en charge de 60% sur le montant de la facture, avec limite totale qui passe à 17 jours par exploitation (transparence Gaec, dans la limite de 4 associés pour un GAEC) dans le cadre de la règle des Minimis.

Seules les activités agricoles qui requièrent une présence quotidienne sur l'exploitation sont concernées.

Consultez votre comptable lors de votre déclaration de revenus.

PARTENAIRES DU REMPLACEMENT



Le bon sens a de l'avenir.



REPLACEMENT D'UN(E) SALARIÉ(E)



? Combien va me coûter mon remplacement ?

Coût journalier pour 7 heures
158,90 € + FDM*

*FDM : forfait déplacement mutualisé :
1 FDM = 1 aller/retour = 6€/déplacement

NOUS CONSULTER POUR
UN DEVIS PRÉCIS.

C Bon à savoir !

- Réactivité.
- Adaptabilité rapide des salariés(h/f).
- Il est toujours plus facile de répondre positivement à une demande si elle est anticipée (dans la mesure du possible).

POMPIER VOLONTAIRE



? Combien va me coûter mon remplacement ?

	Nombre de jours /personne/an	Reste à charge pour 7h
Formations	10 jours	0,00 €

C Bon à savoir !

- Le planning prévisionnel de formation doit être communiqué au minimum 1 mois à l'avance au Service de remplacement.
- Un lien doit être fait avec le SDIS avant la formation : SDIS : 02 41 33 21 00 - volontariatcitoyennete@sdis49.fr
- Le remplacement se mettra en place le jour de la formation.



Une plateforme unique dédiée
à l'emploi et à la formation
en agriculture !

www.elioreso.com

Standard : 02 41 96 76 90 / elioreso@elioreso.com

Elioreso, 14 av. Jean Joxé - 49100 Angers

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Suivez-nous :



elioreso

Cultivons l'Emploi Agricole

Document non contractuel. Service communication Elioreso, janvier 2024.
Crédit photos : © Hoda Bogdan / Shutterstock / Lev Dolgichov / Eric /
Stéphane GROSSIN - ANEFA / elenaburn / leon ephraim / fotografixx.

Accès directs :

GE
elioreso
Solutions d'emploi agricole

Pôle conseil & recrutement : 02 41 96 76 47 / recrutement@elioreso.com

FORMATION
elioreso Développer
les compétences

Pôle formation : 02 41 96 77 41 / formation@elioreso.com

www.elioreso.com/elioreso-formation

